

OMPI



B/A/I/1.Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 16 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (UNION DE BERNE)**

ASSEMBLÉE

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

proposé par le Directeur des BIRPI

1. Election d'un Président provisoire
Voir document AB/I/1.Rev., paragraphe 49.
2. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
3. Adoption du règlement intérieur
Voir Convention de Berne (Stockholm), article 22.5), et document AB/I/2.
4. Election du Bureau
Selon le projet de règlement intérieur de l'Assemblée (document AB/I/2), il s'agit de l'élection d'un Président et de deux Vice-présidents.
5. Election des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne
Voir Convention de Berne (Stockholm), articles 22.2)a)iv) et 23.2)a), 3), 4), et le projet de règlement intérieur (document AB/I/2) du Comité exécutif.

6. Participation à l'élection du Directeur général

Voir Convention OMPI, article 6.3)g), et documents AB/I/12, 17 et 22.

7. Etablissement du programme et adoption du budget triennal (1971-1973) de l'Union de Berne

Voir Convention de Berne (Stockholm), article 22.2)a)vi), et documents AB/I/7 et AB/I/9.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI, les Conférences de représentants des Unions de Paris, de Berne et de Nice, et les Assemblées des Unions de Paris et de Nice.

8. Adoption du règlement financier

Voir Convention de Berne (Stockholm), article 22.2)a)vii), et documents AB/I/5 et 16.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Nice.

9. Désignation des vérificateurs des comptes

Voir Convention de Berne (Stockholm), article 25.8), et document AB/I/6.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Nice.

10. Adoption de directives concernant la préparation d'une conférence de revision de la Convention de Berne

Ces directives seront adressées au Bureau international et devront tenir compte des observations des pays de l'Union de Berne qui ne sont pas liés par les dispositions administratives de l'Acte de Stockholm (voir Convention de Berne (Stockholm), Article 22.2)a)ii), et documents AB/I/15 et 19).

En vue de faciliter la prise en considération des observations éventuelles, il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants de l'Union de Berne.

11. Admission des observateurs

Voir le projet de règlement intérieur de l'Assemblée de l'Union de Berne (document AB/I/2) et document AB/I/14.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec les dix autres organes.

12. Adoption du rapport de la session.

/Fin du document/

1950

1. Introduction and objectives of the study
2. Literature review
3. Methodology
4. Results and discussion
5. Conclusion

Author's name and affiliation

Date of publication